

**Compte rendu de la séance publique
du mercredi 24 septembre 2014
18 h 30**

1) Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) :

acceptation du taux de reversement par Hérault Energies.

A l'unanimité des présents, le conseil approuve le reversement de la TCCFE à hauteur de 75% du montant de la taxe perçue par Hérault Energies sur le territoire communal, selon les modalités de versements arrêtées par Hérault Energies, et ce à compter du 1^{er} janvier 2015.

2) DIA - 3 dossiers au titre du DPU :

- 2014-0013 : vente par la SCI GCD à Christophe Coulougnon de la parcelle cadastrée D n°609 de 926 m², à David Coulougnon de la parcelle D n°608 de 924 m² et à Geoffroy Sarrazin 607 de 925 m².

Chacun est propriétaire indivis pour le tiers de la parcelle D n°610 de 185 m² - parcelle servant d'accès – lieu-dit « les Escarelles ».

Ces parcelles sont en nature de terre et situées en zone I NA a du POS.

Le conseil, à l'unanimité des présents moins une voix, décide de ne pas préempter.

-2014-0014 : vente par Mme Danièle Alary à M. et Mme Jean-Luc Coulougnon des parcelles cadastrées D n°605 de 88 m² et D n°462 de 36 m² – lieu-dit « les olivettes ». Elles sont en nature de terre et situées en zone UD du POS.

Le conseil, à l'unanimité des présents, décide de ne pas préempter.

- 2014-0015 : vente par M. Julien Burgalat à M. Jean Kessler de la parcelle cadastrée B n°431 de 1 011 m² sur laquelle est édifiée une habitation (impasse du Ribansol). Elle est située en zone UD du POS.

Le conseil, à l'unanimité des présents, décide de ne pas préempter.

Séance levée à 19h30.

Le Maire,
Henry SARRAZIN